



SDEN CGT

FLASH INFORMATION



E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 61 - Janvier-Février 2006

EDITO.....

**Bonne année...
Mais ce n'est pas gagné !**



- Suppression de milliers de postes aux concours enseignants ;
- Budget 2006 de régression pour l'Education Nationale, avec pour corolaire une attribution 0 dans notre académie pour les postes 1° degré alors que des besoins immenses existent ;
- Textes sur la lecture, imbéciles, réactionnaires et dangereux présentée par le Ministre ;
- Refonte des ZEP qui ne peut provoquer qu'inquiétude ;
- Mise en place de la Loi sur l'Intégration scolaire sans que les moyens nécessaires ne soient donnés pour que cette dernière puisse s'appliquer dans des conditions supportables ;
- Mise en place de la Loi Fillon avec entre autre le texte sur le remplacement des professeur-e-s absent-e-s ;
- Aucune négociation réelle sur les salaires ;
- Réapparition de la directive Bolkestein ;

Nous pourrions en rajouter mais la liste des attaques et des luttes qui nous attendent en ce début d'année est déjà longue...

L'heure est à l'action, même si nous sommes conscient-e-s que la mobilisation n'est pas forcément là.

Les élections professionnelles qui viennent de se dérouler ont montré à la fois un vote important en direction des organisations syndicales qui se battent sur le terrain, et un désintérêt non négligeable pour l'action syndicale (une participation en forte baisse). La Cgt-Educ'Action en est ressortie renforcée (cf dossier élections), même si ce ne sont pas des résultats extraordinaires.

Il nous faut travailler sur le terrain maintenant pour convaincre nos collègues que l'heure n'est pas au repli et au découragement, que si nous ne résistons pas plus fermement, c'est tout le système éducatif qui va être remis en cause et à terme disparaître. Que si nous ne réagissons pas, c'est tout le système social qui va exploser.

Nous allons travailler à construire cette mobilisation en liaison étroite avec notre Confédération CGT, tant nous sommes convaincu-e-s que sans une mobilisation interprofessionnelle le mouvement syndical français, et avec lui les salarié-e-s, iront dans le mur, et que sans une mobilisation Européenne des organisations syndicales, l'Europe que nous laisserons à nos enfants sera encore plus difficile.

Allez, cette année 2006, on vous la souhaite effectivement Solidaire, Dynamique, Exigeante, Novatrice, Combative, Généreuse, Tolérante !

LE SECRÉTARIAT DE LA CGT-EDUC'ACTION

SOMMAIRE

P. 1 : - Editorial - Salaires, emploi, précarité... Rien ne va plus

P. 2 : - Elections professionnelles
- Non à la réhabilitation de la colonisation - Stop Bolkestein.

P. 3 : - Lecture

P. 4 : - Précarité
- ZEP: Conte à méditer debout

P. 5 : - Carte scolaire - LOLF
- Capa Plp - 1^{er} Degré

P. 6 : - Jusqu'où ira-t-il ?
- Journée de « solidarité »
- Café pédagogique
- Remplacements

P. 7 : - Concours 2006

P. 8 : - Adhésion

Directeur de publication : **J. DENNEULIN** - Responsable de rédaction : **D. BOUSCARAT**

SALAIRES, EMPLOI, PRECARITE... ... RIEN NE VA PLUS !

Les négociations salariales dans la Fonction Publique doivent reprendre ! Le Gouvernement s'obstine à imposer ses règles dans la négociation : « Vous acceptez l'augmentation du pouvoir d'achat, point indiciaire + mesures statutaires + mesures sociales ; ou je décide tout seul ! ». Ce chantage est inadmissible !

Toutes les prévisions envisagent une inflation à 1,8% en 2006, il nous faut 1,8% d'augmentation du point indiciaire. Pour l'instant, le Gouvernement impose une augmentation de 0,5% au 1er Juillet 2006. Quant aux mesures diverses, chiffrées à 0,6%, elles ne concerneront que 20% des fonctionnaires !!! Ces perspectives ne sont pas de nature à résorber la précarité sociale grandissante que connaissent de nombreux-ses salarié-e-s de la Fonction Publique. De plus, les nouvelles suppressions d'emplois annoncées représentent un troc Salaire/Emploi inacceptable !

NE CÉDON PAS AUX SIRÈNES DES BAISSSES DES DÉPENSES PUBLIQUES SOIT-DISANT INCONTOURNABLES. LES CITOYEN-NE-S ONT BESOIN D'UN SERVICE PUBLIC FORT ET D'EMPLOIS PUBLICS STATUTAIRES, RECONNUS ET QUALIFIÉS !

Si le Gouvernement persiste à ignorer les revendications des salariés de la Fonction Publique, il faut lui dire plus fort, plus nombreux ce que nous voulons ! Comme en 2005, cette journée peut compter pour obtenir une véritable reconnaissance par le rattrapage et l'augmentation du pouvoir d'achat pour TOUTES ET TOUS !

La Cgt-Educ'Action appelle à faire grève le 2 février avec l'ensemble des salariés de la Fonction publique (appel CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA) et à prendre part aux manifestations prévues ce jour-là. L'interfédérale de l'Education (FAEN, FERC, FSU,SGEN, UNSA Education) a décidé de faire de cette journée le point fort de la

semaine d'action dont elle avait arrêté le principe en commun.

Elle appelle aussi, à participer aux différentes initiatives organisées le 31 janvier par les organisations CGT du public et du privé, rassemblements et manifestations.

Dans le secteur de l'Education, les sujets de mécontentement et les raisons d'agir quant à eux ne manquent pas :

- Poursuite des suppressions d'emplois, fermetures de classes ou baisse des moyens alloués aux établissements.
- Réduction forcenée des places aux concours .
- Eclatement des ZEP par la mise en place du dispositif « ambition réussite », où seuls 164 établissements du 2° degré (liste établie par le ministère) -54 autres identifiés par les rectorats restent à venir- bénéficieront de 1 000 emplois supplémentaires d'enseignants et de 3 000 postes d'assistants pédagogiques et rien de prévu pour les écoles qui appartenant aux mêmes Zones. Les 800 autres établissements concernés et les écoles qui les « alimentent » jusqu'à présent restent dans l'expectative quant aux moyens dont ils disposeront à la rentrée prochaine. Ce qui est sûr, c'est que **ce dispositif est « financé » par redéploiement**. En réduisant d'une ½ heure les horaires de 5° et de 4° de tous les collèges, le ministère récupère en fait 1 400 postes et « économise » ainsi, au passage, 400 postes !

- Apprentissage « junior ».
- Remplacements de courte durée.
- Journée de solidarité,
- Reconstitution des procédures décentralisées pour la hors-classe...

A l'heure où nous mettons sous presse ce journal, les modalités « pratiques » (heures et lieux des manifestations...) ne sont pas fixées. D'autres moyens d'information seront mis en œuvre pour permettre de faire de ces actions une réussite.

LE 2 FÉVRIER 2006 :

**Pour les SALAIRES, pour l'EMPLOI, contre la PRECARITE
Pour défendre le SERVICE PUBLIC
GREVE NATIONALE UNITAIRE ET MANIFESTATIONS**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES...

En progrès, mais peut mieux faire... Encouragements...

Cela pourrait être l'appréciation qu'un conseil de classe pourrait mettre à notre organisation syndicale suite aux élections de décembre.

Sur le plan national, la Cgt-Educ'Action gagne 0,26% (+ 478 voix) dans les CAPN du 2° degré, et 0,48% dans le 1° degré (+580 voix). Globalement toutes CAPN confondues la Cgt-Educ'Action progresse de 0,42% (+1158 voix). La Cgt-Educ'Action est la seule Fédération présente dans des CAPN à gagner en pourcentage et en voix avec SUD. (en % la Fsu gagne 1,17, l'Unsa 0,16%, Sud 0,67%, la Cgt 0,42%, la Cgc 0,16%). Toutes les autres organisations perdent des voix et du pourcentage. La grande perdante étant la Cfdt qui perd plus de 2%, et près de 11000 voix (¼ de son électorat).

Sur le plan Académique (Var et Alpes-Maritimes), nous ne présentons des listes que dans 3 CAPA ou CAPD sur les 11 possibles (14994 inscrit-e-s pour les 3 CAP sur 24268 pour les 11). Dans les CAP où nous présentons des listes (Certifié-e-s, Plp, Enseignant-e-s du 1° degré des Alpes-Maritimes), sur les 14994 inscrit-e-s il y a eu 9259 exprimés (soit 61,75%). La Cgt-Educ'Action obtient 754 voix soit 8,14%. Dans l'Académie la Cgt gagne 454 voix par rapport à 2002 (+3,15%), l'Unsa 144 voix (+1,52%) , Sud 244 (+1,6%). Toutes les autres organisations perdent en voix et en pourcentage. La grande perdante



étant la Cfdt qui perd plus de 800 voix (plus de la moitié de son électorat – 5,70%).

Dans le 06, dans les CAP où nous avons des listes, la Cgt-Educ'Action obtient 611 voix sur 6382 exprimées soit 9,57%.

Dans le 83 dans les 2 CAP où nous avons des listes la Cgt-Educ'Action obtient 138 voix sur 2848, soit 4,85%

Ces résultats permettront dans les Alpes-Maritimes de rentrer au Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) et au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) pour la 1° fois depuis 12 ans... Ils devraient permettre aussi (avec l'aide des voix Atoss obtenues l'an passé par nos camarades du Sgpen-Cgt, de rentrer au CTPA et au CAEN).

Nous obtenons 2 sièges dans la CAPA Plp, et 1 siège à la CAPD 1° degré 06.

Dans les Alpes-Maritimes bien que nous ne soyons présents que dans 3 CAP sur les 10 possibles, nous sommes la 3° organisation (derrière la Fsu et la Csen) et la 1° organisation confédérée.

Sur les 3 CAP où nous présentons des listes nous sommes 2° en Plp, et 2° à la CAPD 1° degré 06.

A nous de continuer le développement de la Cgt pour que nous présentions des listes dans tous les corps ou presque dans 3 ans et continuions notre progression dans l'intérêt des salarié-e-s de l'Education Nationale.

Yvon GUESNIER

COMBATTRE LA LOI SCELERATE !

NON À LA RÉHABILITATION DE LA COLONISATION

La Cgt-Educ'Action, la Confédération Cgt ont condamné clairement l'article de Loi réhabilitant la colonisation. Nous publions ci-dessous une « tribune-contribution » sur ce sujet d'un élu en CAPA Certifié-e-s du Syndicat des Travailleurs de l'Education en Guyane qui est affilié à notre Fédération l'Unsen-Cgt.

La CGT Educ'Action ouvre ses colonnes à ses adhérent-e-s :

Si vous souhaitez partager vos réflexions sur un sujet professionnel ou interprofessionnel, ou réagir à un article publié dans nos pages, envoyez-nous votre contribution de préférence par mail à flash.sdencgt@laposte.net (maximum une page A4 sous word en times 12, interligne 1,5.). le comité de rédaction pourra la retenir pour un prochain numéro.



La mobilisation contre l'article 4 de la loi du 23 Février 2005 a contraint le Président de la République au recul. La nomination d'une commission d'experts - de qui s'agit-il donc ? - n'est pas satisfaisante. C'est cependant un premier recul qui peut ouvrir la voie à l'abrogation de cet article, produit de l'action de lobbies qui ont trouvé un écho à droite mais aussi auprès des élus de gauche du sud-ouest, là où les nostalgiques de l'Empire colonial sont les plus fortement implantés.

De quoi s'agit-il ? Essentiellement de la volonté de notre droite de combat de rendre hommage aux européens d'Algérie par une loi reconnaissant " la contribution nationale en faveur des rapatriés d'Algérie". Traduction pratique : " les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit."

La messe est dite. Non seulement la France a permis aux "indigènes" (1) de devenir de véritables hommes et femmes civilisés mais, de plus, il est impératif d'enseigner aux jeunes générations les terribles efforts ("sacrifices") que cela a coûté à la Nation.

Les historiens, dans leur grande majorité, se sont mobilisés. Parfois non sans ambiguïté. La gauche aussi parfois non sans ambiguïté. Mais rien qui soit à la hauteur de l'ignominie.

Un homme de 93 ans, un poète, un politique s'est dressé. Aimé Césaire a refusé de recevoir Sarkozy en Martinik (Martinique), approuvé par la grande majorité du peuple

martiniquais, suscitant une forte mobilisation dans le pays, relayée par le organisations anticolonialistes de Gwada (Guadeloupe) et de Gwiyan (Guyane) (2)

Les programmes scolaires n'ont pas vocation à distiller une version euphémisée de l'idéologie de la "race" supérieure transmettant des bribes choisies de son savoir aux "races" inférieures. Ils n'ont pas non plus vocation à transmettre un sorte d'impératif de la mémoire des victimes. Cela relève du politique avant tout, comme la loi Taubira, en 1998, reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, en a montré la voie.

Mais, parallèlement aux reconnaissances symboliques ou réparatrices (3), il nous faut accomplir une petite révolution.

Tant que nous n'aurons pas pensé, exploré les impasses de la république des notables - de 1789 jusqu'aux confetti de l'Empire qui perdurent -, tant que nous n'aurons pas été capables, collectivement, de faire progresser la "République des Egaux", sociale et diversaliste, la société française, pétrie par la mission civilisatrice portée par ses élites et reprise, depuis le XIX° siècle par des pans entiers du mouvement ouvrier et populaire, éprouvera les pires difficultés à reconnaître l'oppression exercée sur d'autres peuples et la pluralité des mémoires, sans laquelle, même avec une politique moins inégalitaire, les "colorés" des cités porteront encore l'étendard de leurs pères et mères, grands pères et grands mères, morts pour la France ou qui ont rasé les murs pour ne pas être soumis, dans les années 60 et 70, aux regards assassins.

PS : il ne faut pas oublier que malgré les impasses, les lacunes, les difficultés, le mouvement syndical, d'abord la CGT puis la CFDT ont accueilli mieux que personne, dans les entreprises, ces frères qu'étaient les travailleurs immigrés. Au nom de l'internationalisme, nos pères et nos mères ont souvent dépassé le racisme. Malgré les erreurs, les bêtises, nous pouvons garder la tête haute !

Guy GIANI

Elu CAPA certifiés

Syndicat des Travailleurs de l'Education en Guyane

Affilié à l'UNSEN-CGT

Syndicat membre de l'Union des Travailleurs Guyanais.

(1) Un mouvement s'est constitué sous cette appellation des " Indigènes de la république ", inversant la stigmatisation coloniale. Celles et ceux qui sont intéressés peuvent consulter le site : www.indigenes.org

(2) En Guyane, un Comité "Histoire et vérités" a été constitué avec l'apport de l'UTG, mais aussi avec la présence de plusieurs " personnalités" africaines vivant sur le territoire.

(3) Le MIR, Mouvement International pour les Réparations est présent dans les DOM, dans les Caraïbes anglaises et hollandaises, au Brésil et en France hexagonale.

STOP BOLKESTEIN !

NON au pavillon de complaisance sociale !



Dix heures par jour, six jours sur sept, voire plus, pour « 50 à 100 euros par semaine », pas de contrat de travail, pas de bulletin de salaire, pas de minima sociaux... telles étaient à l'automne 2005, dans notre région les conditions de travail des employés polonais d'une PME, Provence Construction, et de sa petite soeur Eldor, société de droit britannique.

Aujourd'hui en France, ces procédés ont conduit à des mises en examen, mais demain si la directive Bolkestein est adoptée, ces méthodes seront facilitées, et très difficilement contrôlables.

La directive Bolkestein : De quoi s'agit-il ?

La directive Bolkestein, du nom d'un ancien commissaire européen, vise à unifier le marché européen des activités de service (eau, énergie, éducation, agences d'intérim...), un secteur qui recouvre aujourd'hui près de 70 % des activités économiques. Cette directive est une mise en concurrence des Etats et des peuples sur la base du moins disant social et fiscal, d'une moindre protection des consommateurs, d'un abaissement des normes environnementales, culturelles et de santé publique.

Ce que prévoit concrètement la directive :

Le contrôle des entreprises dont le siège social est à l'étranger se fera par le pays d'accueil (par exemple la France), mais ce seront le droit du travail, les normes environnementales ou la protection des consommateurs du pays où se trouve le siège social de l'entreprise (Angleterre, Pologne ou Lituanie, par exemple), qui s'appliqueront (clause du marché unique) pour les travailleurs indépendants (ou les salariés se présentant comme artisans mais dépendants en fait d'entreprises qui les sous traitent).

De plus, le prestataire de service ne sera pas obligé d'informer l'Etat où il exerce, ni même d'avoir un représentant dans ce pays.

Comment donc s'exerceront les contrôles si l'administration n'est pas au courant de l'existence de l'entreprise et si par miracle l'entreprise se fait contrôler, à qui l'administration s'adressera-t-elle puisqu'elle n'aura aucun interlocuteur ?

Par ailleurs, que se passera-t-il si un matériau de construction ou un produit de nettoyage interdit en France est utilisé par un prestataire de services d'un Etat membre qui ne l'interdit pas ? Comment sera assuré le service après-vente, en fonction de quelle législation ?

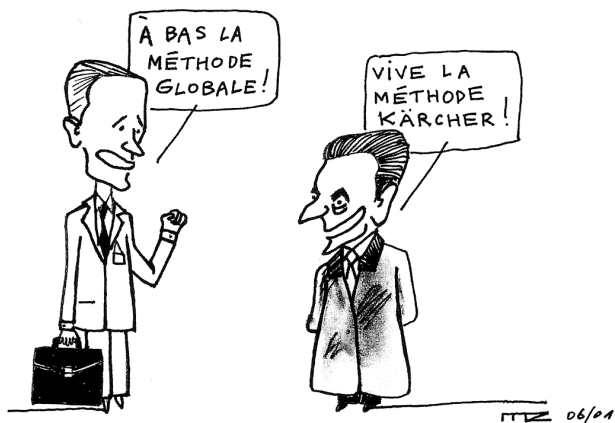
En mai 2005, le Traité constitutionnel européen (TCE) a été mis en échec, et cet automne nous avons dénoncé les menaces de l'AGCS dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce. Aujourd'hui, ceux qui ont été désavoués par les peuples français et néerlandais veulent passer en force le 16 février prochain au Parlement Européen !

Exigeons le retrait définitif de la directive Bolkestein ! Manifestons à Nice, le 11 février Rendez-vous gare SNCF, à 14 h 30

A l'initiative des signataires de l'appel départemental 06 « tous ensemble contre la directive Bolkestein » : UD CGT, FSU, Solidaires , Attac , Les Verts, PCF, PS, LCR, MRC, PRS, Collectif pour l'Eco-Développement, les Alternatifs , MJCF , MJS , les collectifs « collectif 06 du 29 mai », « l'Appel des Vallées », « collectif 06 pour la défense des services publics et contre l'AGCS », les associations « A Gauche Vraiment », « Citoyens », « les Amis de la Démocratie », « Beausoleil Démocratie », l'ADECCE 06, Snadgi-CGT, Sden CGT ; appel également signé à titre personnel par plusieurs centaines de citoyens de notre département.

Signons la pétition européenne «Stop Bolkestein!»: www.stopbolkestein.org

Lecture...



Le Ministre de l'Education Nationale Gilles De Robien a publié et présenté en ce début d'année sa circulaire sur l'apprentissage de la lecture...

Cette circulaire reprend de manière caricaturale les discours entendus depuis maintenant plusieurs semaines...

La lecture de ce texte (ainsi que le dossier de presse et d'autres documents) ne peut qu'amener un réel dégoût devant la démagogie des propos ministériels, à rapprocher des discours simplistes et populistes en cours actuellement dans ce gouvernement (cf. phrases chocs assénées par d'autres ministres dont celui de l'intérieur).

De constats parfois justes, on n'hésite pas à tirer des conclusions toutes faites, sans réelle réflexion et permettant de caresser dans le sens du poil une opinion publique inquiète de l'avenir.

Ces discours qui se veulent rassurant, reprenant l'antienne sur un "âge d'or" mythique d'une école qui n'a jamais existé, ont, c'est certain, un écho dans l'opinion et auprès d'une partie non négligeable du milieu enseignant.

Depuis plusieurs mois, la Cgt-educ'Action axe son discours et son action sur le thème "Résistons!". Il est clair pour nous aujourd'hui, que, face aux discours, aux pratiques et aux décisions de nos gouvernants cet axe est plus que pertinent!

La Cgt-Educ'Action continuera son action, sa réflexion sur l'Ecole, pour contrecarrer les projets de ce gouvernement en matière d'éducation qui ne visent qu'à créer une Ecole à deux vitesses au détriment des enfants qui sont confiés au Service Public d'Education.

La Lecture... Tribune...

Mercredi 7 décembre 2005, j'ai eu la bonne idée de regarder sur une chaîne publique la séance de l'Assemblée Nationale. Quel ne fut pas mon étonnement : les méthodes d'apprentissage de la lecture furent pendant quelques minutes portées au débat.

Selon M. de Robien « 15% des jeunes sortent du primaire sans maîtriser les bases de la lecture »1 et ajoute-t-il « c'est particulièrement injuste car nous savons aujourd'hui où se trouvent les difficultés. »1

Ah !... voilà qui devenait intéressant ... Enfin un ministre se penchait sur les causes profondes de l'échec scolaire et avait des réponses. Mais non ! Il s'agissait seulement de mettre en cause la méthode d'apprentissage de la lecture dite « globale » responsable apparemment de tous les mots ... euh....

Et parce que Monsieur le ministre a des devoirs « envers les parents inquiets et les enseignants qui cherchent l'efficacité »1, il conclut, rapports scientifiques à l'appui, qu'il FAUT bannir cette façon d'apprendre et revenir aux « méthodes syllabiques »1 avec lesquelles « on apprend le mieux à lire » (1).

En tant qu'enseignant au cycle 2, ces déclarations m'inquiètent. Notre ministre, qui signe la préface des Programmes officiels de l'école élémentaire, en vigueur depuis 2002, ne sait visiblement pas lire. En effet, il y est inscrit que l'apprentissage du «codage de la langue écrite» est une des compétences que doit acquérir l'apprenti lecteur ; or c'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle de méthode syllabique. Mais lire ne se limite pas à déchiffrer tout ce qui se présente sous nos yeux ; car ma foi s'il s'agissait de cela alors... je lirais le russe, je connais l'alphabet cyrillique !...

Non... A quoi cela servirait de déchiffrer tout un texte pour qu'au bout du compte il reste vide de sens ? LIRE, C'EST COMPRENDRE !

Pour apprendre à lire, **tous les enfants n'empruntent pas les mêmes chemins**. Chacun-e a ses propres obstacles à surmonter ; et c'est là qu'enseignant-e-s, il me semble que nous devons intervenir. Notre rôle consiste à aider les élèves dans leurs propres démarches d'apprenti lecteur. Nous devons les aider à questionner les écrits, à confronter leurs hypothèses pour que chaque enfant puisse construire du sens. Alors, parfois il est nécessaire de déchiffrer certains mots-clefs sans lesquels le texte présenté reste incompréhensible. Pour autant le déchiffrement n'est pas la seule activité d'une «leçon» de lecture. Cela signifie-t-il que tous les instituteurs et professeurs des écoles pour lesquels l'apprentissage de la lecture ne se limite pas à l'apprentissage du codage alphabétique ne recherchent pas « l'efficacité pour les enfants dont ils ont la charge »1 ?

Peut-être faut-il alors s'entendre sur le sens du mot efficacité... Je ne crois pas que notre rôle d'enseignant consiste à produire rapidement de bons déchiffreurs, capables dès l'âge de 7 ans de « lire » à haute-voix n'importe quel texte, même si cela peut être rassurant pour certains adultes. **Je suis persuadée qu'à la fin de cette année scolaire nombre d'élèves de Cm2 seraient capables de déchiffrer la transcription des paroles de Monsieur le ministre, mais pour autant en saisiraient-ils le sens ?...**

Dans une société de plus en plus complexe, aux perspectives d'avenir incertaines et angoissantes, il est vraiment urgent d'accompagner nos élèves pour qu'ils deviennent de vrais lecteurs du monde qui les entoure.

Isabelle SOTYSIAK

Enseignante de cycle 2 dans la ZEP Bon Voyage Nice

(1) M. Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, Assemblée nationale, 1^{re} séance du 7 décembre 2005.

Le Collectif « Sauvons la lecture ! » a publié cet appel. Nous ne pouvons que le faire nôtre et vous appeler à vous y joindre.

Sauvons la lecture !

Mi-décembre, le ministre de l'Education nationale a communiqué avec force sa volonté d'abandonner la méthode globale et toute méthode comparable à ses yeux. Sitôt dit, maires et éditeurs ont été convoqués, et annoncée une circulaire destinée aux inspecteurs de l'Education nationale. À la veille des vacances de Noël, l'état d'urgence devait être proclamé dans les CP !

Le ministre affirme que les causes des difficultés d'apprentissage de la lecture sont multiples – dont acte – mais se focalise aussitôt sur un seul facteur, les « méthodes d'apprentissage » (comprendons « d'enseignement »). Alors que les chercheurs s'efforcent depuis un siècle environ de clarifier cette question, particulièrement délicate du fait de la multiplicité des facteurs identifiés et de leur intrication, celle-ci se trouve soudain réduite à un seul facteur qui, comme par hasard, est celui que l'opinion courante est le mieux à même de reconnaître. Comme si, en passant du pluriel au singulier, on pouvait transformer le complexe en simple, et, d'un coup de baguette magique, résoudre un problème qui se pose depuis le début de l'instruction obligatoire. Miracle de Noël ?

La même démarche vaut pour les « méthodes » elles-mêmes : en remplaçant « la méthode globale » et ses supposés équivalents par une méthode syllabique, le problème sera résolu, déclare le ministre. Hélas, ici encore, la réalité résiste à la pensée simpliste. Il faut savoir en effet que, si de très nombreuses recherches comparatives ont été effectuées, notamment dans les pays anglophones, un grand nombre d'entre elles débouchent sur des conclusions incertaines. Aucune en tout cas ne permet de définir une « méthode idéale ». L'honnêteté scientifique doit aussi conduire à reconnaître qu'il existe quelques études, rigoureusement conduites, dans des pays francophones, en Suisse (1980), en Belgique (1992) et en France (2000)*, dont les conclusions sont plutôt à l'opposé des opinions du ministre. Notons enfin que le matériel pédagogique ne constitue qu'une petite partie de ce qui se passe dans les classes et qu'identifier pédagogie et maté-



riel utilisé, c'est encore une fois réduire le problème à sa plus simple expression. C'est précisément en raison des difficultés que posent les comparaisons entre « méthodes » que les chercheurs ont été conduits à privilégier une approche en termes de pratiques des maîtres. On pourrait souhaiter que le ministère en prenne acte et renonce à ce qui s'est avéré être une impasse théorique et pratique.

Vient ensuite l'argument d'autorité : le recours aux « neurosciences ». Comment confondre éducation et neurosciences alors que les échelles de mesure sont tellement disproportionnées ? Nos collègues, chercheurs dans les neurosciences, ne savent pas plus ce qui passe dans une salle de classe que nous ne savons ce qui se passe

dans le cerveau. C'est en tout cas ce que disent les plus sérieux d'entre eux.

Le ministre se propose enfin de démontrer en quoi la « méthode » qu'il met en cause est dangereuse et en quoi la syllabique s'impose à l'évidence. En ce moment pathétique où la rue de Grenelle rejoint le Café du commerce, le fou rire le dispute à la consternation. Mais il est blessant, pour les maîtres, les formateurs et les chercheurs, de voir ainsi mises en doute leurs compétences professionnelles et la réalité de leurs connaissances par un responsable politique qui aborde des questions, dont à l'évidence il ne soupçonne même pas la technicité : les recherches en la matière, d'une extrême précision, sont publiées dans des articles qui se comptent par milliers. Comment peut-on les balayer ainsi d'un simple revers de main ?

Le plus inquiétant n'est-il pas qu'après que le Parlement a légiféré sur la bonne façon d'enseigner l'histoire de la colonisation, en lieu et place des historiens, un ministre s'arroge le droit de trancher sur la bonne façon d'enseigner la lecture, en lieu et place des professionnels ? A-t-il conscience qu'il dénie aux enseignants ce que l'école laïque leur a toujours reconnu : la pleine responsabilité de leurs démarches pédagogiques ? A-t-il même conscience d'ébranler gravement la confiance des parents dans l'école ?

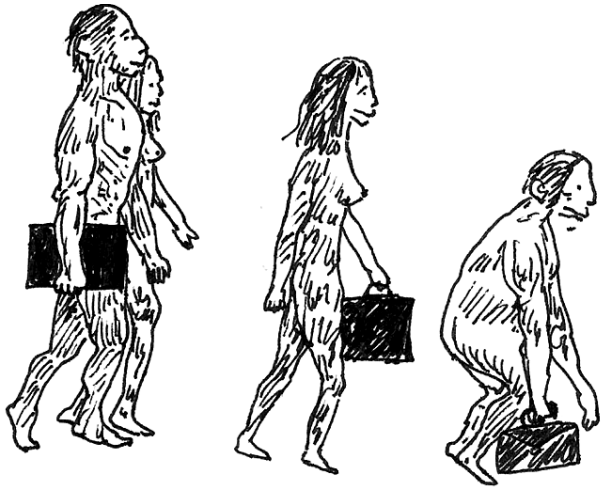
Dénuée de toute valeur scientifique, en rupture avec la tradition républicaine, la campagne du ministre suscite notre indignation et nourrit nos inquiétudes.

* Cardinet & Weiss, 1980 ; Content & Leybaert, 1992 ; Le Bastard & Suchaud, IREDU, 2000.

Pour signer la pétition...

<http://www.lapetition.com/sign1.cfm>

Précarité... Toujours plus... Qualité du Service Public, toujours moins...



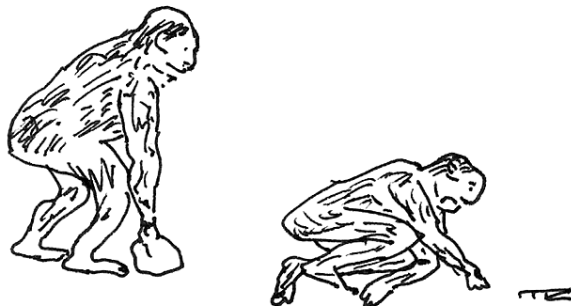
Le Service Public d'Education ne cesse depuis quelques années de subir des attaques des politiques libérales qui détériorent les conditions de travail et l'emploi.

En bout de course, les salarié-e-s précaires sont plus que jamais devenu-e-s une variable d'ajustement et subissent, amplifiés, les contrecoups des mesures de restrictions des dépenses publiques.

Les dégradations s'accroissent parmi les salarié-e-s d'enseignement et d'éducation du second degré.

Dans l'encadrement et la vie scolaire, le programme d'extinction des MI-SE et des aides éducateurs n'a pas été compensé par des recrutements en nombre et en qualification équivalents. Les contrats d'avenir (CA) et les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) sont des emplois toujours plus précaires et plus mal rémunérés. Ces contrats ne donnent pas droit à une formation et sont d'une durée limitée; ainsi ils ne pourront pas déboucher sur un projet d'insertion professionnelle.

Depuis 3 ans, la gestion du personnel enseignant s'est faite avec le seul souci d'une gestion comptable. A la suppression régulière des postes et à la diminution des postes mis aux concours de recrutement, se sont ajoutés les effets de la politique ministérielle de stabilisation des enseignant-e-s titulaires de zones (TZR). La conséquence en a été une aggravation de la situation des non-titulaires: temps partiels, services sur plusieurs établissements, emplois du temps morcelés, autre discipline que sa spécialité à enseigner... Il n'est pas rare que sur un même poste d'enseignant-e à remplacer se succèdent 2, voire 3 vacataires...



Contrat qui s'arrête à la veille des vacances scolaires pour être prolongé après ces mêmes congés... Dans notre académie certain-e-s contractuel-le-s ont été rétrogradé-e-s au statut de vacataires sans autre forme de procès.

Nombreux sont ces jeunes enseignant-e-s qui doivent assurer plusieurs petits boulots pour pouvoir vivre et trouver aussi l'énergie pour préparer un concours dont ils savent que l'issue positive est de plus en plus étroite.

Comble du mépris, ces enseignant-e-s vacataires, déjà "oublié-e-s" des dispositifs de formation, des communications internes des établissements, etc., doivent attendre plusieurs mois pour toucher leur première paye ! En attendant, ils enseignent sans contrat, sans paye, sans droits, en voyant approcher inexorablement la barre des 200h (ce qui ne représente que 11 semaines pour un service de 18h).

Le dispositif de la loi Sapin avait pour but de résorber la précarité grâce à des concours valorisant l'expérience professionnelle. Il n'a pas répondu aux attentes d'intégration et n'a pas été reconduit.

Cette rentrée scolaire 2005 a vu s'emballer la machine à précariser : la loi qui oblige les enseignant-e-s à assurer les remplacements de moyenne durée des collègues absent-e-s a eu pour conséquence le licenciement sans précédent de non-titulaires (plus de 500 dans notre académie).

Ainsi, dans la cacophonie jouée par les différents ministres de l'éducation nationale qui se sont succédés, on reconnaît néanmoins une note montrant à quel point le gouvernement fait peu de cas de l'acte d'enseigner parce que le service public d'éducation de qualité n'est plus sa priorité.

Josée BOUVIER

Précaires : un témoignage

Contractuelle en documentation depuis 2000, j'ai eu le déplaisir, sans trop de surprise, de ne pas être appelée en septembre 2005. En effet, avec l'annonce du décret imposant le remplacement en interne des collègues absents, je me doutais bien que la rentrée serait dure pour beaucoup d'entre nous, contractuels ou vacataires.

Et, de plus, quel enseignant est plus facilement remplaçable que le professeur-documentaliste ?

Bien que le Capes de documentation existe depuis 1991, la spécificité de ce métier * reste souvent floue pour ne pas dire équivalente à une « surveillance qualifiée »... Sort qui ne restera pas longtemps réservé uniquement à la documentation, (puisque l'important ne sera-t-il pas d'être en face des élèves ?) mais touchera bientôt toutes les matières, « fondamentales » ou pas.

Je suis donc au chômage depuis septembre. Je n'ai touché mes indemnités Assédic (payées par le rectorat, mon ancien employeur) que deux mois après, délais de traitement du dossier oblige...

(Après plusieurs interventions auprès du Rectorat, pratique lorsqu'on habite à 150 km !)

J'y ai droit pendant 700 jours, pendant lesquels j'ai – normalement – encore accès au concours interne, si les sessions restent ouvertes. Le nombre de postes ouverts au concours ne cesse de baisser (80 en 2005, 50 en 2006), quand les sessions ne sont pas purement et simplement fermées.

(Capes interne d'Allemand, par exemple... inutile ?), bouchant ainsi toute intégration.

Nous sommes nombreux à avoir accepté au pied levé des remplacements parfois loin de notre domicile, à avoir assuré la continuité du service public, à nous être formés nous-mêmes, ou au Paf pour compenser la culpabilité de ne pas avoir le concours... maintenant nous sommes « remerciés » !

Consciente que dans un peu moins de 2 ans, je n'aurai peut-être plus rien à voir avec l'Education Nationale, je me battraï jusqu'au bout, soutenue en cela par mes collègues et camarades du syndicat !

I. R.

* Une circulaire de mission est en route. Notre mission « de nature essentiellement pédagogique » de 1986 semble fortement compromise... mais ceci est une autre histoire...

(Voir rapport Durpaire ou site de la FADBEN www.ac-nice/docazur/article.php3?Rubrique43)

ZEP : Conte à mériter debout

• **Années 60**, nos grands-parents habitent la ville nouvelle, ville promesse où les ascenseurs-sociaux des immeubles le Corbusier fonctionnent à merveille. Y'a du boulot, les « quartiers » ne sont encore que des chantiers, les apprentis sont déjà exploités dès 14 ans, la société de consommation étend ses tentacules jusque dans les bouches du métro et pendant le dodo, tels des lapins sans cage, on fait des zenfants. Naissent nos parents, rejeton et tonne de deux familles voisines de pallier. Grandissent ensemble dans la ville qui se défraîchit où les viles promesses des zélus de tous bords ont oublié les longues barres dortoirs, les rouges ascenseurs des « Lendemain qui chantent » (c'est le nom de la cité) qui, un à un, se dérèglent.

• **Années 80**, nos parents ont vingt ans, de l'insouciance à revendre, sensibles à de nouvelles sirènes, de nouvelles promesses. La Gauche prend le pouvoir, belle comme une rame de métro, un dimanche, station Barbès. Métro, boulot, redodo. Eternelle rengaine : nous naissons, Zeppe, ma sœur et moi Pol. La ville est devenue cité, zone, territoire. Dans les médias, les Minguettes remplacent Mistinguette rayon « on s'encanaille ». Nous, on grandit là, dans ce quartier, ces rues, ces halls d'immeubles, ces cages d'ascenseurs où l'éducation est prioritaire, la rénovation urbaine et les zones presque franches. Ecoliers, collégiens, lycéens, nous



côtoyons quarante nationalités : notre richesse c'est nos différences. Notre point commun c'est l'horizon qui s'obscurcit ; le chômage qui étend ses tentacules. Notre part du ghetto. Allez trouver une cerise sur des assédics, un rmi.

• **Années 2000**, on a 20 ans, de l'amour et de la rage plein dedans. Pas de boulot, loin du métro, nos enfants naissent dans des cages à lapins, la télé plasma crêpe : voix du ministre qui menace de couper les allocs aux parents démissionnaires. Et merde ! Nos mômes grandissent dans des zécoles de « réussite éducative », des projets de papier ras la tête, dans des collèges « ambition ». Re-télé, on zappe entre « ZEP académies » où des zélèves borloobotomisés viennent décrocher une aide personnalisée, une bourse, un séjour dans une grande école et les déclarations quotidiennes du vizir de service qui exhorte les compatriotes à suer du front.

• **Fin du conte**, nous sommes en 2038, le gouvernement confirme la fermeture de l'Observatoire des observatoires, chargé de faire le point sur le climat scolaire régnant sur les métrozones de Mérite 1, 2 et 3, dignes héritières des dispositifs de l'Education Prioritaire des années 2000. Je suis sur mon balcon, je vois la rame entrer dans la station, les brigades de sécurité souterraine faire sortir les passagers. Mes mômes et ceux de ma sœur prennent l'escalator, serrés dans leur uniforme orange, couleur de la réussite et du pompon national. Je pense à mes grands-parents qui n'ont pas vu leur ville, leur pays changer. C'est sans doute mieux ainsi.

Marc LE ROY

BREVES

Plp

La CAPA de promotion d'échelon pour les Plp est prévue le mardi 7 février 2006. Pour tout renseignement, toute demande d'intervention: Corinne GELEY Tél, Fax : 04 94 45 23 14 725 Ch des VERNEDES, 17 Clairières des VERNEDES 83480 PUGET corinne.geley@laposte.net.

1^{er} Degré

Instituteurs/trices : avant de disparaître, on vous fait justice

Voilà une mesure qui ne coûtera pas grand chose aux collectivités locales : instituteur ou institutrice divorcé-e, vous avez la garde alternée d'un au moins de vos enfants, vous pourrez bénéficier de la majoration familiale de l'indemnité de logement même si votre conjoint la touche également et même si votre enfant n'est pas déclaré à charge.

Rassurez-vous, l'Etat a tout prévu : la mesure n'est pas rétroactive! Le nombre d'institutrices/teurs baissant d'année en année, faut-il voir là une ultime mesquinerie de l'Etat-patron, ou bien se réjouir que l'action syndicale finisse toujours par payer?

C'est en effet une mesure de justice que nous réclamions de longue date, puisque le nombre de pièces nécessaire est le même que votre enfant soit chez vous toute la semaine ou quelques jours.

C'est ce qui ressort d'un article publié au J.O n° 8 du 10 janvier 2006 :

Article 1

Il est ajouté à l'article R. 212-10 du code de l'éducation un second alinéa ainsi rédigé :

« L'instituteur divorcé ou séparé au domicile duquel la résidence d'au moins un enfant est fixée en alternance en application de l'article 373-2-9 du code civil bénéficie également de la majoration prévue à l'alinéa précédent. Cette disposition s'applique aux deux parents s'ils sont tous les deux instituteurs. »

Article 2

Le présent décret entre en vigueur le premier jour du mois qui suit celui de sa publication.

1^{er} Degré Alpes-Maritimes Mouvement

Dates prévisionnelles du mouvement à titre définitif :

Ouverture du serveur: 8 février, fermeture 8 mars.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires mis à jour quotidiennement sur le site du Sden-Cgt 06 <http://sden1d06.free.fr/>

Nous tiendrons des permanences dans nos locaux du 12 Bd Comte de Falicon. Vous pourrez y saisir votre mouvement Les dates de ces permanences seront données sur notre site <http://sden1d06.free.fr/> mais vous pourrez nous appeler au 06.63.57.64.72 pour les connaître.

CARTE SCOLAIRE...

Pour nous ce sera 25 en maternelle (20 en ZEP)

Fin janvier !

Groupe de travail écoles, CTPD (commission technique paritaire départementale), CDEN (Comité départemental de l'Education Nationale), CAEN, ça c'est académique !

Bref, voilà toutes les instances administratives officielles qui statuent sur la carte scolaire, qui prend effet à la rentrée de septembre.

C'est à l'issue de la réunion de ces instances que sera annoncée par le Sden-Cgt la décision d'appeler les écoles maternelles à limiter les effectifs en maternelle à 25 élèves par classe et 20 dans les zep pour la rentrée, malgré des annonces drastiques. Pour la première fois les Alpes-Maritimes ont une dotation négative, des fermetures qui ne serviront pas à ouvrir ailleurs dans le département, et ce ne sont pas les quelques postes cédés par le 06 au Var qui permettront à ce dernier de couvrir ses besoins.

Raison de plus pour notre syndicat de lancer ce mot d'ordre de limitation.

Les effectifs sont passés de 35 à 30, il y a plus de 20 ans aujourd'hui ! Tout le monde s'accorde à dire que la société a changé et plus particulièrement les enfants.

La LOLF, kesako ?

Quelques dates et définitions :

La LOLF, Loi Organique relative aux Lois de Finances, règle la manière dont l'Etat organise ses recettes et ses dépenses, autrement dit son budget, par les lois de finances adoptées annuellement par le Parlement.

Cette Loi organique, donc à valeur quasi constitutionnelle, vient remplacer l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique aux lois de finances.

D'initiative parlementaire (Didier Migaud, député socialiste, et Alain Lambert, sénateur UMP), proposée par le gouvernement Jospin, elle a été votée par l'ensemble du Parlement (à l'exception du PC) et promulguée le 1er août 2001. Mise en œuvre progressivement et expérimentée depuis 2003 elle s'applique pleinement pour le budget 2006.

Quelles différences ?

Le budget était jusque-là réparti en titres et en chapitres (848) selon la nature des dépenses (carburant, frais postaux, ...). Le transfert des crédits d'un chapitre à un autre en cours d'exercice est très lourd. Nous sommes dans une logique de moyens, rigide, pouvant conduire à des aberrations (obligation de consommer tous les crédits d'un chapitre, même sans besoin réel, pour être sûr d'obtenir le même montant l'année suivante).

La LOLF répartit le budget en 45 missions (*) pouvant être interministérielles qui sont définies autour d'objectifs de politique publique. Ces missions sont elles mêmes déclinées en 150 programmes eux même subdivisés en actions. Cette nouvelle logique d'objectifs et de résultats nécessite la mise en place d'outils d'évaluation : à chaque programme sont associés un Projet Annuel de Performance (PAP) suivi d'un rapport Annuel de Performance (RAP). Si une enveloppe globale et limitative est attribuée à chaque programme les crédits qui la composent peuvent être redistribués en cours d'année, c'est la fongibilité des crédits. Mais cette fongibilité est asymétrique : on peut, par exemple, alimenter des crédits de fonctionnement à partir des crédits de personnel, mais il est interdit de faire l'inverse.

Pour quels objectifs ?

Deux objectifs ont officiellement justifié cette refonte totale de ce qu'on nomme la constitution financière de la France.

- Un objectif démocratique : la LOLF est un texte voté démocratiquement alors que l'ordonnance de 59 était issue de l'exécutif, dispensée du contrôle du Conseil Constitutionnel. Une meilleure lisibilité du budget permettant aux parlementaires de mieux exercer leur pouvoir sur la répartition des crédits et leur utilisation.

- Un objectif d'efficacité en laissant plus de liberté aux gestionnaires tout en renforçant les contrôles a posteriori sur l'utilisation des crédits.

Que ce soit la loi d'orientation de 1989 ou les derniers programmes de 2002, il s'agit bien d'individualiser les enseignements

Aussi avant de pondre des circulaires pour imposer une méthode de lecture inopérante, pourquoi notre ministre ne propose-t-il pas de baisser les effectifs des maternelles, pour que le travail préparatoire porte mieux ses fruits !!

Le rôle de la maternelle a changé, tant mieux ! Mais nous ne pouvons que compter que sur les personnels et sa volonté pour qu'elle ait les moyens d'une véritable école du Service Public .

Jusqu'à maintenant, chaque école réajustait et agissait en fonction de sa propre situation de carte scolaire .

Il faut passer à l'action!

Au moment des inscriptions prévenons les parents, et ne remplir que la capacité obtenue avec des classes à 25!!!

Ne nous servons plus des enfants de 2 ans et demi pour éviter une fermeture, mais limitons d'abord les classes !!!

L'Ia ne pourra pas supprimer des centaines de postes à la rentrée !!!

C'est toutes et tous ensemble que nous gagnerons cette nouvelle bataille des maternelles !!!

Elisabeth CARON

Oui mais, quelles conséquences ?

Si les objectifs peuvent sembler recevables à première vue, la LOLF soulève un certain nombre de réserves. Pour la défense du service public nous avons tout intérêt à améliorer l'efficacité de l'action publique, éviter de "gaspiller" notre argent en agissant de façon plus responsable, en évaluant les résultats obtenus au regard d'objectifs définis, à être en mesure de justifier de l'utilisation des crédits face au citoyen-nes et parlementaires.

Il ne faudrait cependant pas en arriver à confondre l'Etat et ses missions avec la logique qui conduit le secteur privé, logique marchande à la seule recherche du profit à court terme. Et c'est malheureusement bien dans cette direction que notre gouvernement oriente sa politique.

En fixant non plus un nombre de postes mais en gérant les emplois par la masse salariale et en fixant un maximum d'équivalent temps plein, la LOLF incite les gestionnaires à privilégier l'embauche de vacataires au détriment des emplois statutaires, à réduire le nombre de promus, etc ... donc d'aggraver ce que l'on vit déjà. De même la possibilité de transférer les crédits "personnel" vers les dépenses de fonctionnement (et non l'inverse) va dans le sens d'une privatisation du service public (plutôt que de créer des postes de TOS il est préférable de faire appel à des entreprises privées pour assurer la maintenance des bâtiments, la restauration...).

Le choix des indicateurs de résultat a une influence prépondérante dans l'application de la LOLF et est révélateur du type d'Ecole projetée par le gouvernement. Va-t-on évaluer le système éducatif sur le coût par élève formé, sur le seul taux de réussite aux examens ou évaluation, sur la réduction des écarts entre les ZEP et le reste du pays, ... ? Il est regrettable de constater que ni les organisations syndicales ni les associations de parents d'élèves ne sont associées à la définition de ces indicateurs.

La LOLF donne plus de pouvoir aux gestionnaires (Recteurs, Chef d'établissement), tant pour ce qui est de la gestion des ressources humaines que pour ce qui est de la répartition des crédits aux établissements, mais nulle part il n'est envisagé de contre-pouvoir (commissions paritaires).

Au-delà de l'aspect budgétaire la LOLF préfigure donc et induit une réforme de la Fonction Publique (suppression des corps, contrats CDD et CDI), de nos conditions de travail (remplacements, bivalence).

Les structures de l'Etat devront s'adapter aux découpages des missions ainsi qu'à la décentralisation des responsabilités.

Comme on le voit, cette année de mise en œuvre généralisée de la LOLF requiert toute notre vigilance. Soyons prêts à résister aux dérives « managériales » qui démantent nos dirigeants tout en ne donnant pas l'image d'une fonction publique sclérosée refusant de rendre des comptes à la nation tout en creusant le déficit qu'on agite devant nous comme un épouvantail.

Jean-Pierre QUARTIER

(*) La mission Enseignement Scolaire comporte 6 programmes décomposés en 53 actions.

Jusqu'où ira-t-il ?

La loi FILLON, déjà bien éloignée des conclusions du Grand Débat, ayant fait l'unanimité contre elle dans toutes les instances paritaires, a néanmoins été mise en œuvre consciencieusement par le ministre de l'EN, bafouant ainsi toutes ses belles déclarations sur le dialogue et la place qu'il accordait à ces instances.

Cédant aujourd'hui à la "sarkomania"

notre ministre fait dans la surenchère de déclarations démagogiques, dignes de discussion de comptoir de bar, annonçant **sans aucune concertation préalable** des mesures plus réactionnaires les unes que les autres, toutes "inspirées" d'un passé soit disant exemplaire.

Première attaque sur la lecture, soutenu par quelques lobbies d'enseignant-e-s élitistes proches de la retraite, attaque où Gilles de Robien conjugue une totale ignorance du sujet avec un scandaleux mépris des enseignant-e-s du 1er degré, supposant que ceux et celles ci appliqueraient aveuglément des méthodes inefficaces et néfastes sans se soucier de la réussite de leurs élèves.

Le 8 janvier, c'est lors du Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro que notre ministre a annoncé deux projets: la présence policière dans les établissements et la réintroduction de la bivalence dans les collèges.

La première mesure se veut la réponse à la grave agression dont a été victime notre collègue à Etampes. Annonce spectacle, annonce lamentable, annonce dangereuse. La présence une à trois fois par semaine d'un policier en civil ne remplacera jamais les milliers d'adultes



qui ont été retirés des établissements scolaires, ne remplacera jamais les subventions retirées aux associations travaillant dans les quartiers "difficiles". Quant aux professeurs bivalent-e-s, sensé-e-s permettre une meilleure transition des élèves du primaire au collège, ils ont surtout pour objectif une optimisation comptable de l'Éducation Nationale, entre autre dans le cadre des nouvelles mesures sur les remplacements. Déjà inscrite dans la loi Fillon (enseignant-e-s de LP –déjà bivalents - pouvant enseigner en collège suite à la fermeture de filières professionnelles, introduction de mentions complémentaires au CAPES), cette mesure "réinvente" le corps des PEGC dont le recrutement a pourtant été supprimé par un ministre de l'EN de droite, René Monory, en 1986. (il reste encore environ 20 000 PEGC). Si le souci du ministre était l'amélioration de l'accueil des jeunes élèves en 6° et 5°, il prendrait des mesures pour renforcer le travail en équipe, ce qui demande bien entendu des moyens en heures, en formation et une incitation des équipes (projet d'établissement...).

Une succession de mesures creuses, inefficaces, mais brossant l'opinion publique dans le sens des lieux communs, une succession d'annonces en réaction à l'actualité sans analyse et surtout n'apportant aucune solution réelle, voilà à quoi se résume la "politique" du gouvernement Villepin.

Nous devons refuser ces mesures mais aussi les dénoncer, montrer l'inconséquence et l'incompétence de ce gouvernement !

Journée de « solidarité »

Malgré le rejet par les salarié-e-s et le fiasco qu'à représenté la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié, le gouvernement s'entête et en a fixé les modalités d'application pour l'EN (arrêté du 4/11/05, note de service n° 2005-182 du 7/11/05).

Pour les personnels enseignants et d'éducation cette journée doit avoir lieu hors temps scolaire et être consacrée « à une activité concourant directement à la conduite de la politique éducative de l'école ou de l'établissement scolaire » (projet d'école ou d'établissement...).

La mise en œuvre de cette journée sera décidée pour le 1er degré par l'IEN après consultation du conseil des maîtres et pour le second

degré par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

La CGT a réaffirmé à plusieurs reprises son opposition à toute forme de travail gratuit ainsi qu'à l'allongement du temps de travail. Pour répondre aux besoins sociaux, et notamment assurer une véritable solidarité entre générations, la CGT revendique une réforme du financement de l'assurance maladie.

La CGT Educ'Action appelle l'ensemble des personnels à exiger collectivement la non application de cette disposition.

BREVES

Le «Café pédagogique» fait appel à vous :

http: www.cafepedagogique.fr

Le « Café pédagogique », c'est un site internet et une liste de diffusion qui donnent toute l'actualité pédagogique. Chacun, chacune peut s'y abonner gratuitement ou consulter le site, toujours très intéressant.

Mais faute de subventions, il se trouve en difficulté; sa survie est menacée.

La Cgt-Educ'Action 06 a adressé un chèque de soutien au "Café Pédagogique" et nous appelons les enseignant-e-s à aider à sauvegarder ce qui est l'un de nos biens communs.

"<http://www.cafepedagogique.net/divers/nousaider.php>" <http://www.cafepedagogique.net/divers/nousaider.php>)

2^e Degré LP

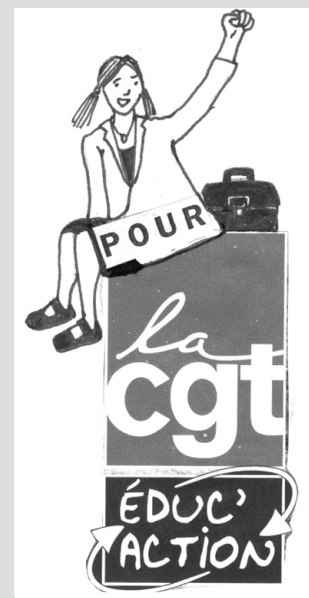
Action remplacements

Depuis le 1^{er} janvier, en dépit de l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales et du refus exprimé massivement par les personnels (pétitions, grève), le remplacement des enseignants en cas d'absence de courte durée pourra être imposé aux collègues sans qu'aucun protocole n'ait été élaboré ni ratifié par les équipes éducatives.

La CGT Educ'Action n'entend pas renoncer à combattre un dispositif qui, tout en s'inscrivant dans une politique de restriction budgétaire en matière d'emplois publics, allie incohérence pédagogique et remise en cause des statuts et de la durée du travail.

C'est pourquoi la CGT Educ'Action appelle les personnels à décider collectivement, dans chaque établissement, de refuser tout remplacement de cette nature que l'administration voudrait leur imposer.

A cette fin les préavis de grèves nécessaires ont été déposés par l'UNSEN CGT.



Concours 2006

- 12,5 %, - 24 %, - 50 %, - 55 %...
grande braderie sur les postes !
(- 5 350 sur l'externe, - 800 sur l'interne)

L'annonce par Gilles de Robien des postes aux concours la veille du 25 décembre, confirme que décidément « le Père Noël est une ... ». La pseudo-explication du ministre pour cette diminution sans pareille : baisse démographique, limitation des départs à la retraite, cache mal la réalité : casser le service public par la réduction du nombre de fonctionnaires.

La baisse de certaines disciplines (- 50 % en EPS ; - 70 % en 5 ans...), le renoncement en termes de vie scolaire et d'orientation (respectivement - 52 et - 55 %...) montrent que l'égalité des chances et la réussite de tous ne servent qu'aux vœux -pieux- de nouvel an du Président de la République.

C'est l'Education qu'on assassine en 2006

Les premières victimes seront les candidats qui apprennent la nouvelle à deux mois des concours, et la qualification des jeunes à très brève échéance.

Concours	Postes externes			Postes externes 3 ^e voie			Postes internes			Total		
	2005	2006	Diff.	2005	2006	Diff.	2005	2006	Diff.	2005	2006	Diff.
Agrégation	1940	1440	- 26%				950	760	- 20%	2890	2200	- 24%
CAPES	7785	5947	- 24%	120	110	- 8%	1250	805	- 36%	9155	6862	- 25%
CAPEPS	800	400	- 50%	0	0		120	40	- 67%	920	440	- 52%
CAPET	650	345	- 47%	10	0	- 100%	105	60	- 43%	765	405	- 47%
PLP	2100	1450	- 31%	70	58	- 17%	310	310	0%	2480	1818	- 27%
CPE	415	200	- 52%	0	0		55	20	- 64%	470	220	- 53%
COP	110	50	- 55%				10	5	- 50%	120	55	- 54%
PE	11688	10320	- 12%	668	550	- 18%	238	238	0%	12594	11108	- 12%
PE spécialisé	144	130	- 10%				12	12	0%	156	142	- 9%
TOTAL	25632	20282	- 21%	868	718	- 17%	3050	2250	- 26%	29550	23250	- 21%



**Avoir
le bon réflexe:
toutes les informations
en direct
sur les sites de la CGT
Educ'Action
<http://www.unsen.cgt.fr>
<http://sden1d06.free.fr>**

Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

Attention, la Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M. va dans les semaines qui viennent abandonner ses locaux de Falicon à Nice, pour être logé par l'UD-CGT 06. Il convient d'adresser le courrier à :
Cgt-Educ'Action-Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice
D'autre part notre trésorière, Suzanne Furiga part exercer ses talents sous d'autres cieux (ce sont toujours les meilleur-e-s qui s'en vont). Bon vent Suzanne, merci, tu nous manqueras...
Elle est remplacée par Renaud De Varent (coordonnées ci-dessous).
Le courrier le concernant est là aussi à adresser à :
Cgt-Educ'Action-Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice
Adresse mail : sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action
Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22
10, avenue des Tuilières
06800 Cagnes-sur-Mer
cgaroyan@yahoo.fr
<http://ursdenecgtnice.free.fr>

Cgt - Educ'Action 06
Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN
Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes
E-mail:cgteducation06@wanadoo

1^{er} degré 06 :

Yvon GUESNIER
Tél. 06.63.57.64.72
E-mail:sden1d06@free.fr
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

2^e degré 06 :

E-mail : sden2d06@free.fr

Trésorier du 06 :

Renaud DE VARENT
Sden-Cgt - 4, place Saint-François
06300 Nice
Tél. 06.84.37.05.59
E-mail: sed.lex@free.fr

Cgt - Educ'Action 83
Secrétaire départementale du Var :

Corinne GELEY
Tél./fax : 04.94.45.23.14
725, Chemin des Vernedes
17, Clairières des Vernedes
83480 Puget
corinne.geley@laposte.net

1^{er} degré 83 : Sandrine BLONDY

Tél. : 06 11 77 62 69
E-mail:sandrine.syndicat@free.fr

Trésorière du Var : Colette LACROIX

4, rue Jean-Bonnet - 83000 Toulon
Tél. 04.94.03.61.59
Mail : lacroix.colette@wanadoo.fr

Bulletin d'adhésion à retourner : **Cgt-Educ'Action Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice**

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Portable : _____ Adresse E-mail : _____@_____

Etablissement : _____

Grade (Plp, P.E. Instit, Certifié...): _____ Echelon : _____

_____ Hors-classe : oui-non

Fonction : ZIL, Adjt-e-, Dir, Cons. pédagogique ... : _____ Temps plein - Temps partiel : quotité _____ %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je paye par prélèvement automatique (mensuel): j'envoie un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature :

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net. Le tableau ci-dessous peut vous aider à établir le montant :

Cotisation par mois	1 ^{er} éch.	2 ^e éch.	3 ^e éch.	4 ^e éch.	5 ^e éch.	6 ^e éch.	7 ^e éch.	8 ^e éch.	9 ^e éch.	10 ^e éch.	11 ^e éch.
Instituteur/trice				13,70 €	14,10 €	14,40 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,30 €	19,00 €
Certif., Prof. Ecole, CPE, PLP, PEPS	10,80 €	10,80 €	14,60 €	15,30 €	16,20 €	17,20 €	18,30 €	19,60 €	20,90 €	22,60 €	24,30 €
Certif. Hors-classe	18,30 €	20,70 €	22,20 €	23,70 €	25,70 €	27,40 €	28,90 €				
Agrégé-e	14,00 €	16,20 €	17,60 €	19,10 €	20,50 €	21,90 €	23,50 €	25,30 €	27,10 €	26,90 €	30,40 €
Agrég. Hors-classe	24,30 €	25,70 €	27,10 €	28,90 €	30,40 €						

MI-SE

10,80 € par mois

Stagiaires IUFM

10,80 € par mois

Vacataires

6,20 € par mois

Aides-éducateurs/trices/

7,80 € par mois

Assistant-e d'éducation

7,80 € par mois

E.V.S.

3,90 € par mois

Maitre-sse auxiliaire, contractuel-le, PEGC, personnel de direction, professeur-e d'université, autres catégories... :

calculez votre cotisation sur 1% du salaire mensuel ou prenez contact avec le syndicat.

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEIPCA - La Trinité

La Cgt Educ'Action de l'Académie de Nice - 8